

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2015

Nombre de Conseillers : en exercice / 11 / présents / 11 / votants / 11 /

L'an deux mil quinze, le 13 avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 04 avril 2015, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes COMBY Sandra, Nathalie VESLARD, Yvette DEVAUD Annick JACQUET, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, Jean Pierre DURAND, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier. M. Bernard LABORIE et Frédéric LEYMARIE.

Absent : Néant

SECRETARE : Sandra COMBY.

Le Maire prononce les mots de bienvenue et remercie les conseillers pour leur exactitude et leur présence..

1/ Vote des taux des taxes locales.

Le Maire rappelle que le compte administratif 2014 a fait apparaître un excédent financier de fonctionnement important qui a été transféré au compte investissement pour le budget 2015 et que par conséquent il ne semble pas opportun d'augmenter les taxes communales cette année. Il souligne également que dans le budget qui sera présenté après, des économies ont encore été planifiées en matière de fonctionnement. Il répète que cela est à mettre au crédit non seulement d'une gestion rigoureuse et d'une bonne maîtrise des dépenses mais aussi à celui des employés qui chacun dans leurs domaines utilisent au mieux les moyens dont ils disposent.

Le Conseil vote à l'unanimité les taux qui restent identiques à ceux des 6 années précédentes : Taxe d'habitation 15,72, taxe foncière (bâti) 11,83, taxe foncière (non bâti) 61,21. Les taux moyens pour le département sont de 19,28 -27,01-86,52 ce qui montre que la commune est largement en dessous des seuils d'imposition du département.

2/Vote du budget:

Le Maire estime que les **recettes de fonctionnement** s'élèveront à **384 995,67 €**

Le Maire propose donc des dépenses de **102 846,67 €** au chapitre charges générales au lieu de 108 637 en 2014,

27 350 € au chapitre charges de personnels au lieu de 36 950 en 2014 et de **33 350 €** en gestion courante au lieu de 42 700 en 2014.

Au total les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **165 046 ,67 €** ce qui permettra de dégager **219 949 €** au profit de la section investissement.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition en matière de fonctionnement.

Le Maire présente ensuite le budget investissement

Ce budget fait apparaître une somme de **740 259,78 €** en recettes (y compris les subventions et l'emprunt) ce qui permet de financer en particulier les dépenses suivantes pour 2015 :

230 000 € pour la rénovation du Cantou, **50 000 €** pour la voirie, **10 000 €** pour la passerelle des Côtes de Bâtissou, **58 000 €** pour l'achat de matériels et de mobilier pour le Cantou, **5 000 €** pour les frais de géomètre et d'acquisition de terrains., **15 700 €** pour le remboursement de l'emprunt .

Le Conseil après débats et discussions portant sur la nécessité de se doter de nouveaux équipements pour le Cantou, sur l'enveloppe réservée à la voirie vote à l'unanimité ce budget .

3/ Avenant N°1 DUBOIS pour réfection chambre 3 du Cantou.

Le Maire explique qu'un imprévu s'est produit à la chambre 3 du Cantou . En effet lors u passage des câbles électriques les artisans se sont aperçus que celle-ci n'était pas correctement isolée et qu'il apparaîtrait nécessaire de la refaire entièrement. Un devis de 6 500 € a été établi par l'entreprise DUBOIS. Le Conseil accepte à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à signer l'avenant

4/Avenant N°2 CLEDAT pour création de placards

Le Maire explique que rien n'a été prévu pour stocker le linge du Cantou . Il a donc proposé à l'architecte la création de placards au 1^{er} étage. L'entreprise CLEDAT a été sollicitée et a présenté un de vis de 4 850 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

5/Présentation de devis concernant l'acquisition de mobilier pour la Cantou.

Le Maire explique qu'il a chargé les employées (Christelle, Valérie et Maryse) de faire des propositions pour le choix et l'acquisition de la literie et des meubles pour l'équipement du Cantou. Plusieurs options lui ont été présentées et il présente au Conseil la meilleure qui émane de la SARL MCH Meubles et VOUS.

Le Conseil accepte à l'unanimité une somme de 11 143 € pour les armoires et chevets, 14 301 pour la literie, et 7 559 € pour les tables de la salle à manger.

Tous ces matériels seront livrés dès que la réception du bâtiment par les différents organismes aura été faite.

Divers :

Le Maire rappelle que le **8 mai** sera célébré à 11h00 à CLAIRVIVRE et que Mr. MOYEN et Mr PICHON seront décorés. Il ajoute qu'une cérémonie aura lieu à 18h00 sur la Place SARLANDIE en l'honneur de la sortie d'un livre sur Charles SARLANDIE.

Croix de justice. Le Maire annonce que cette Croix implantée à la limite de JUILLAC et de SAINT-MESMIN qui rappelle les relations qui existaient entre le château des Picquets et celui de la ROUYE est en cours de rénovation et qu'une cérémonie sera prochainement organisée pour 'la remettre en place sur le territoire de la commune.

Forges de Bord

Le Maire explique qu'en réparant la vanne de l'Étang des Forges il avait remarqué que les vestiges de l'ancienne forge étaient encore bien visibles et qu'il serait souhaitable de les mettre en valeur ce qui à terme pourrait protéger l'Étang d'un abandon programmé par l'ONF.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ce principe et demandent au Maire d'écrire une lettre dans ce sens au Directeur Régional de l'ONF.

Sécurité des enfants

Nathalie **VESLARD** constate que certains automobilistes ne respectent pas la limitation en place sur la route du Grand Clos. Elle souligne que des enfants font souvent du vélo sur cette route et elle demande au Maire de prendre les mesures qui s'imposent. Ce dernier prend note, il va entreprendre une démarche auprès des parents de ces enfants et étudier la possibilité de renforcer la signalisation

La réunion s'est terminée à 22H45.